

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

23 FÉVRIER 2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA PRISE EN COMPTE OPTIMALE DE LA DIMENSION DE LA SANTÉ
MENTALE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU VU DE L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE
COVID-19 SUR CELLE-CI(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
PAR **MME FATIMA AHALLOUCH.**

—

(1) Voir Doc. n°173 (2020-2021) n°1 et 2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Schyns, co-auteure de la proposition de résolution	3
2	Discussion générale (réunion du 2 février 2021)	4
3	Poursuite de la discussion générale (réunion du 23 février 2021)	7
4	Votes et confiance	11

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a examiné, au cours de ses réunions des 2 et 23 février 2021(2), la proposition de résolution relative à la prise en compte optimale de la dimension de la santé mentale des enfants et des jeunes au vu de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur celle-ci.

1 Exposé introductif de Mme Schyns, co-auteure de la proposition de résolution

Mme Schyns se réfère à l'actualité et aux différentes études menées sur le terrain pour démontrer que la santé mentale est particulièrement préoccupante pour l'ensemble de la population, mais surtout pour les enfants et les jeunes en cette période de pandémie.

Les causes de ce mal-être et de ce sentiment d'angoisse chez les jeunes sont notamment dûs aux confinements, au manque d'activités sportives, y compris en école et à l'absence de lien social avec les amis.

De plus, les problèmes de mal-être des enfants et des jeunes qui préexistaient avant l'apparition de la crise sanitaire (tels que la précarité ou les difficultés familiales) ont été démultipliés par celle-ci.

La députée expose que différentes études européennes et américaines ont pointé que la fermeture des écoles avait eu des impacts sur les inégalités d'apprentissage, sur la sédentarité, sur les comportements face aux jeux vidéos/écrans.

Elle souligne l'ensemble des initiatives proposées ou instaurées par les différents acteurs de terrain (DGDE, hôpitaux...) pour aider les plus jeunes, en fonction de leurs besoins et de leur âge.

En ce qui concerne les élèves de secondaire, pour qui l'ennui et le sentiment d'abandon ont été marqués par la stratégie d'hybridation, elle estime nécessaire de leur proposer des actions permettant de lutter contre l'effet anxiogène et dépressif des confinements et leur permettre de garder le lien avec les sphères scolaire et amicale, notamment par le biais de la mise en place d'environnements de *co-studying*. Elle considère que cette initiative permettrait de leur redonner une motivation et d'éviter l'isolement.

En ce qui concerne les étudiants fréquentant

l'enseignement supérieur, elle se réfère aux débats actuellement en cours au sein de la commission *ad hoc*, notamment aux travers des enjeux précarité étudiante. Ici aussi, les espaces de *co-studying* permettraient de les motiver, en attendant le retour dans les auditoriums.

Elle estime que cet enjeu est actuellement essentiel et qu'il est nécessaire d'agir, à court terme, à travers des actions efficaces et parfois non coûteuses mais également à moyen et à long termes.

Ainsi, elle propose tout d'abord de promouvoir, par le biais des réseaux sociaux au travers de campagnes ciblées, le numéro d'écoute téléphonique 103 et de l'élargir à un système de chat.

Elle suggère également de rendre l'application *cyber-help* rapidement applicable, pour contrer le harcèlement qui a également pu être exacerbé par la crise.

Ensuite, en termes d'actions qui ont un coût, elle propose au gouvernement d'étudier la possibilité de mettre des éducateurs à disposition dans les écoles fondamentales, pour un ratio de 1 ETP pour 500 élèves.

Elle propose également que les PO puissent mobiliser le personnel mis en disponibilité et n'ayant pu être réaffecté ni remis au travail, dans le cadre d'un soutien éducatif des équipes pédagogiques des écoles fondamentales – enseignement ordinaire et spécialisé.

Elle suggère encore au gouvernement d'étudier la faisabilité de mettre en place un appel à projets spécifiques à la crise visant à encourager la participation des jeunes dans l'organisation des activités dans le cadre de la crise sanitaire. Elle se réfère ici aux constats posés, notamment par le DGDE, estimant que les jeunes ne sont pas suffisamment consultés par rapport aux décisions qui sont prises, en FWB mais également au sein des écoles.

Toujours en guise d'actions à court terme, et sous l'optique du récit collectif, la députée propose de faire participer des artistes de toute discipline aux projets collectifs avec les enfants.

Enfin, la députée propose de réfléchir à un dispositif décentralisé avec les régions visant à soutenir, via les plans de cohésion sociale, les communes qui mettraient en place un espace de *co-studying*. A cet égard, elle a conscience qu'il y a des enjeux de partage de compétences auxquels il faut être at-

(2) Présents :

Mme Ahallouch, Mme Chabbert, M. Di Mattia, Mme Gahouchi (Présidente), M. Lomba
M. Cornillie, Mme Cortisse, M. Douette (Président), Mme Galant, M. Janssen, Mme Laffut, Mme Schepmans, Mme Sobry
M. Daele, M. Florent, M. Soirresse Njall
Mme Groppi, M. Kerckhofs
Mme Schyns, Mme Vandorpe

Assistaient également à la réunion :

M. Bellot, Mme Cassart-Mailleux, M. Clersy, M. Courad, Mme De Re, Mme Maison, Mme Mathieux, Mme Pécriaux,
M. Segers, M. Wahl : membres du Parlement
Mme Désir, ministre de l'Éducation
M. Gilson, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Désir

tentif.

Elle expose que la liste des propositions qu'elle a suggérées n'est pas exhaustive. Elle sait qu'en termes d'analyse des soutiens et d'aide apportée, que des projets sont en cours, tant à l'éducation qu'à la culture, voire en enseignement supérieur.

Elle est également ouverte à la discussion qui pourrait être progressive quant à la mise en place de certaines mesures prioritairement par rapport aux autres.

2 Discussion générale (réunion du 2 février 2021)

Mme Ahallouch ne peut que partager les constats et la nécessité d'apporter des réponses à la détresse des jeunes et à leur malaise actuel. En effet, quotidiennement, les médias se font l'écho de témoignages de jeunes qui, après des mois de confinement, sont à bout de souffle et ne demandent qu'à pouvoir revoir leurs amis, pratiquer leurs hobbies... récupérer une vie normale tout simplement.

Elle rappelle que, comme l'ensemble des députés de cette assemblée, la ministre est pleinement consciente et mesure l'ampleur de la situation. Il lui semble dès lors important de saluer les efforts considérables accomplis depuis le début de la crise, tant à court terme qu'à moyen terme.

Ainsi, en guise de mesures mises en place à court terme, elle cite les périodes supplémentaires pour accompagner de manière différenciée les élèves dans les écoles, le renforcement des collaborations entre les écoles, les CPMS et les différents acteurs locaux tels que les AMO et les maisons de jeunes. La mise en place de protocole doit permettre de mieux soutenir les élèves. Les acteurs de l'extrascolaire doivent être mobilisés pour permettre aux jeunes de retisser le lien social.

Elle ajoute que, la semaine dernière, la ministre a obtenu en gouvernement des moyens supplémentaires dans le cadre du Fonds d'urgence afin de renforcer le soutien éducatif et psychosocial pour le secondaire durant la seconde moitié de cette année scolaire. En effet, l'urgence est de renforcer le soutien psychosocial et éducatif des élèves. Des enseignants, éducateurs, psychologues, assistants sociaux ou encore les CPMS pourraient être mobilisés dans ce cadre. Diverses activités de soutien en lien avec les apprentissages pourront être organisées telles que des remédiations, des prises en charge temporaire individuelle ou en petits groupes sur des thématiques spécifiques... Elle précise que 19 millions d'euros ont été dégagés. Elle conclut dès lors que cette mesure rencontre partiellement certaines des demandes contenues dans la proposition de résolution.

A plus long terme, elle rappelle que le chan-

tier relatif à la réforme des CPMS mène toujours ses travaux et qu'un processus participatif sera, comme annoncé par la ministre, mis en œuvre. Elle expose que la crise sanitaire sans précédent rappelle combien les CPMS sont un acteur essentiel du système éducatif. Par ailleurs, elle ajoute que la réforme de l'accueil temps libre, menée par la ministre Linard, doit également permettre de repenser les synergies entre le monde scolaire et l'extrascolaire. Les compétences de la ministre Glatigny peuvent également être mises à contribution pour œuvrer à une meilleure prise en charge des jeunes. Elle rappelle que les acteurs de terrain, dans le domaine artistique, des maisons de jeunes, des bibliothécaires sont particulièrement ouverts et en demande d'interventions en synergie avec le monde scolaire.

Par ailleurs, elle plaide pour un plan concerté au sein du gouvernement, mais rappelle les difficultés financières auxquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles doit faire face et qu'il est donc indispensable d'éviter une déperdition de moyens.

Au sujet des espaces d'études, outre la liste d'endroits accessibles qui a été dressée et qu'il faudrait probablement mettre à jour si des modifications ont été constatées (ex : fermeture de bibliothèques), elle rappelle que les communes sont effectivement les intervenants privilégiés pour permettre un cadre de travail adapté. La mise à disposition de locaux de *co-studying* est en effet essentielle et ce, en dehors des difficultés d'accès au numérique. Elle considère que les différents axes des plans de cohésion sociale appliqués par les communes (ex : épanouissement culturel, social et familial, participations citoyenne et démocratique, utilisation des technologies) pourraient utilement répondre à cette demande. Certaines communes ont d'ailleurs, dans ce cadre, pris des initiatives de soutien scolaire ou de développement relatif au bien-être.

Concernant l'application *Cyber-help*, elle précise qu'il s'agit bien entendu d'une initiative à saluer, comme d'autres outils de prévention développés par certains établissements. Cependant, elle rappelle que la ministre a annoncé des mesures en matière de harcèlement qui s'appliqueront à toutes les écoles. Dès lors, elle estime qu'il est important d'apporter une réponse structurée, ce à quoi s'attelle la ministre.

Enfin, concernant le numéro 103, elle considère qu'il s'agit d'une proposition intéressante et se réfère à la communication faite par la ministre Glatigny de débloquer quatre millions d'euros pour notamment renforcer les services de prévention. A ce titre, elle estime que la mesure sollicitée pourrait s'imbriquer dans le budget débloqué dès lors que les motifs qui sous-tendent la mesure sont identiques.

L'idée de la proposition examinée est par conséquent de mettre en place un espace de sociali-

sation, tant physique que moral, qui soit propice à la continuité ou à la reprise de la scolarité. Il s'agit d'une mesure à envisager de manière transversale, et pas qu'au niveau des compétences de l'Éducation. Les forces vives de terrain doivent évidemment également être soutenues.

Mme Groppi rappelle que son groupe, au travers des interpellations et questions déposées au Parlement mais également sur le terrain, est attentif au bien-être des jeunes et demeure le relai de cette inquiétude pour garantir une meilleure santé mentale ces derniers.

L'évolution de la situation et l'ampleur des dégâts est telle qu'elle entend que le plan gouvernemental soit à cet égard large et ambitieux. Elle estime qu'il est encore utile de renforcer les équipes pédagogiques dans les écoles mais également au sein des équipes des CPMS afin d'accompagner les jeunes en difficulté, notamment par un renfort du cadre (par des éducateurs et par les enseignants en disponibilité). Le numéro vert d'écoute-enfants est essentiel et il convient de le renforcer, notamment au travers des réseaux sociaux.

Elle considère que l'amélioration de la santé mentale passera également au travers d'une démocratie scolaire qu'elle soutient, de même que la collaboration avec des artistes dans les écoles. Elle suggère également un partenariat avec les communes pour une éventuelle mise à disposition des centres culturels inoccupés actuellement en raison de la crise.

Parmi les initiatives à soutenir, elle propose des mesures visant avant tout une resocialisation des jeunes, une adaptation des programmes scolaires, une mise à disposition d'outils numériques et de connexion internet adéquats ainsi qu'une reprise des activités sportives et culturelles.

En sa qualité de co-signataire de la proposition, **Mme Maison** se réfère intégralement à ce que **Mme Schyns** a déclaré en introduction. Elle insiste sur le fait que beaucoup de jeunes manifestent de plus en plus de troubles de la construction identitaire et ne se sentent pas écoutés alors qu'ils ont largement contribué à l'effort sanitaire de protection des plus âgés. Citant Annemie Schauss, nouvelle rectrice de l'ULB, elle relève qu'« Un traumatisme n'est jamais vécu de manière relative ». La souffrance ne se relativise donc pas et elle sera malheureusement ancrée pour la suite de leur vie.

Elle relève qu'un jeune sur deux est en détresse psychologique.

En France, trois jeunes sur dix ont eu des idées suicidaires ou des envies d'automutilation.

Citant l'alinéa 3 de l'article 22 *bis* de la Constitution, elle relève que chaque enfant a le droit de bénéficier des mesures et services qui concourent à son développement.

Elle reconnaît que cette proposition de résolu-

tion ne va pas tout régler mais elle considère que ce texte peut constituer un document d'ouverture intéressant.

Tout d'abord, elle expose qu'à titre personnel, elle ne connaissait pas l'existence du numéro 103 et craint que le public cible l'ignore également. Dès lors, elle estime que ce numéro d'écoute doit indéniablement être transformé, via les réseaux sociaux, et toucher les jeunes sur leur terrain. Elle relève qu'il s'agit d'une mesure facile à mettre en œuvre et non couteuse.

Ensuite, le rappel volontaire des enseignants mis en disponibilité est une excellente proposition. En effet, alors que les jeunes ne se sentent pas écoutés, il faut susciter un espace de dialogue et ces personnes référentes pourraient être une piste intéressante pour que les jeunes puissent se confier auprès d'elles.

Quant à l'appel à projets « confinement », elle regrette que la démocratie scolaire ne soit pas suffisamment utilisée et mise en pratique. C'est ainsi que cette mesure concrète, en lien avec la crise plus particulièrement, pourrait s'inscrire dans l'ajustement de moyens et d'allocations budgétaires existants. Les jeunes pourraient utiliser cette souffrance pour la transformer en mesure concrète comme acteurs de la société.

Concernant l'application *Cyber-help*, elle s'interroge sur la raison pour laquelle elle n'est pas fonctionnelle. Elle estime qu'il faut contraindre chaque école pour arriver au label de lutte contre le harcèlement. Au-delà de la question de bien-être, la question se pose en matière d'apprentissage scolaire chez un jeune qui est victime de harcèlement et il convient d'y remédier rapidement.

Enfin, elle regrette que tous les espaces de connexion mis à disposition des élèves ne soient pas tous accessibles aux jeunes (ex : à Uccle).

M. Janssen débute son intervention en citant Bruno Humbeeck « *Le focus a été mis, à juste titre sans doute, sur le contrôle d'un virus, mais cela a fait que l'on en a trop souvent oublié que ce qui se transmet le plus dangereusement par contagion dans une population humaine. C'est un autre parasite, bien plus nocif : le désespoir et la perte du goût d'exister* ».

Il note que la détresse des jeunes est bien présente et qu'il partage dès lors pleinement le constat décrit par le cdH et Défi dans leur proposition. Comme les signataires de cette proposition, il est convaincu de la nécessité d'agir en ce sens. Il rejoint **Mme Schyns** en ce qu'il s'agit d'un enjeu essentiel actuellement, le plus important du moment.

Tout d'abord, il précise que le récent rapport du Gems contenait seize recommandations relatives à la santé mentale des jeunes, parmi lesquelles :

- « *Soutenir financièrement la création d'une plateforme de solidarité qui permettrait d'échanger les initiatives inspirantes des différentes écoles liées au Covid* » ;
- « *Impliquer les écoles et les profs dans la création de packages à utiliser lors de groupes de discussions sur les difficultés mentales ou de motivation* » ;
- « *Faciliter le développement d'apps aidant à résoudre les problèmes psychologiques* ».

Il considère dès lors que les pistes d'action sont multiples et ces moyens d'action devraient être opérationnalisés.

Ensuite, il lui paraît par ailleurs important de mettre en lumière les troubles critiques par tranche d'âge. En effet, pour agir efficacement, il faut savoir ce qu'il convient de gérer ou de traiter de façon objective puisqu'il s'agit, pour une large part, de faire intervenir des personnes spécifiquement formées à cette fin.

Il déclare que son groupe attend par ailleurs avec impatience les résultats des études qui sont en cours et la diffusion des résultats de celles qui viennent d'être terminées, telle que l'étude de l'UCL relative à « *L'impact du confinement sur les familles et les parents en particulier* ». Leurs résultats doivent être discutés avec les acteurs concernés avant de permettre des prises de décisions.

Il reconnaît qu'une action est nécessaire, mais qu'il convient d'agir de manière suffisamment détaillée et ciblée. Rappelant qu'un débat thématique relatif aux « *perspectives pour les jeunes (12-18 ans) face à la crise* » se tiendra prochainement en plénière, il considère qu'il est prématuré de voter ce texte dès aujourd'hui. Il propose dès lors de reporter le vote sur la proposition soumise afin de pouvoir intégrer ce qui sera proposé et décidé en plénière.

Il réitère son souhait, pour autant que cela aille dans le sens de la discussion qui se tiendra en plénière, de proposer des moyens d'action, de se mettre ensemble autour de la table, afin d'arriver avec des propositions plus fouillées en la matière, que ce soit par le biais d'une proposition de résolution, un rapport parlementaire ou un autre mécanisme.

Se référant au dicton africain selon lequel « *il faut tout un village pour élever un enfant* », il estime qu'en matière de santé mentale des jeunes, il se vérifie d'autant plus en ce qu'il faut tout un écosystème entourant l'enfant pour accompagner son développement jusqu'à l'âge adulte. Il considère qu'il serait en effet illusoire de croire qu'on pourrait traiter ce sujet aussi complexe et multifactoriel efficacement par un acteur plutôt qu'un autre, et encore moins par un seul acteur. C'est ainsi qu'il est capital de pouvoir identifier les ac-

teurs en amont pour la prévention et ceux en aval pour une prise en charge réelle, continue et urgente du problème. Il ne pense pas forcément qu'il faille faire beaucoup plus, mais bien beaucoup mieux via une véritable alliance, un maillage étroit de services pour la jeunesse. Les partenariats et collaborations entre le milieu scolaire et les acteurs/services de santé dédiés devraient donc d'avantage être renforcés. Sa conviction est que cela vaut également pour les communes, les acteurs jeunesse, culturels, le monde du sport, l'ATL, les écoles des devoirs, les AMO et les maisons de jeunes et de jeunesse. Ce maillage de soutien devrait être continu, y compris pendant les vacances, pour proposer des activités adaptées aux univers de l'enfant et de l'adolescent visant à lutter contre le mal-être, leur permettant de s'exprimer et de se sentir utiles à l'école ou à la société, etc.

Il expose ainsi qu'il est tout aussi capital de pouvoir nourrir, à moyen terme, un plan ambitieux de prise en compte de la santé mentale qui rassemble plusieurs compétences et niveaux de pouvoir. En conséquence, il propose de réaliser, sans tarder, un travail de fond, en marge de la commission, sans oublier que le gouvernement et les acteurs de terrain amplifient actuellement l'offre de mesures visant au bien-être des jeunes.

M. Soiresse Njall remercie ses collègues Schyns et Maison d'avoir soumis ce débat au sein de la commission, au-delà du débat qui sera mené tout prochainement en plénière et qui permettra de démontrer l'importance que le gouvernement et le parlement donnent à cette problématique.

Il note que le sujet dépasse effectivement la vision classique de l'Éducation en ce que nous sommes en présence d'un traumatisme générationnel, comme l'a rappelé Mme Maison, qui englobe la jeunesse, les services de prévention, les communes, etc. Il relève qu'au travers du Pacte d'Excellence, la vision selon laquelle un élève n'est là que pour étudier doit être dépassée : un élève grandit et vit, pour devenir un citoyen avisé et responsable. Il n'est pas nécessaire de n'avoir qu'un matériel irréprochable, une connexion internet performante si la santé mentale et le bien-être psychologique ne suivent pas. La question du sens est dès lors, selon lui, essentielle dans le débat : la démocratie scolaire et les espaces nécessaires doivent être prévus pour les élèves afin de pouvoir s'exprimer.

Les impulsions ministérielles ne suffisent pas, il convient que tous les acteurs se mobilisent activement pour permettre la mise en place d'outils utiles pour (re)donner du sens aux élèves et pour affronter les difficultés actuelles. Il faut donc notamment éviter la course aux programmes et se concentrer sur les essentiels qui ont été définis et permettre l'écoute active des élèves.

Beaucoup d'études ont montré le décrochage passif des élèves. Il considère que les difficultés

vont encore certainement s'accroître. La valorisation du numéro vert 103 est une initiative intéressante qui peut être prise par le gouvernement.

Ensuite, en ce qui concerne les publics les plus précarisés, il estime qu'il faut y être encore plus attentif de par le manque de moyens disponibles de prise en charge psychologique. Le gouvernement a également mis sur pied un groupe de travail pour notamment lutter contre le décrochage scolaire. Un cadastre des associations est en cours de réalisation pour connecter les élèves en difficulté afin de remédier à la situation.

Donner des perspectives aux jeunes est essentiel et il ne faut pas attendre que les élèves soient à bout (comme cela a pu être le cas à Liège) pour envisager des pistes et appliquer des solutions.

Enfin, en ce qui concerne le lien entre la culture et l'école, il rappelle que ces initiatives doivent également être soutenues dès lors que tous les élèves sont en demande.

Répondant à Mme Ahallouch, **Mme Schyns** rappelle que les communes peuvent effectivement, via leur autonomie communale, mettre en place des espaces de *co-studying* mais elle précise que si elles entendent solliciter un subventionnement dans le cadre du plan de cohésion sociale, il convient d'établir préalablement un accord entre les Communautés et les Régions.

Elle souhaite avoir plus d'explications de la part de Mme Ahallouch concernant la répartition des 19 millions d'euros annoncés en guise de soutien aux élèves. Concernant les réformes attendues, notamment relatives aux ATL et aux CPMS, elle estime qu'il n'y a aucune collusion à cet égard par rapport aux propositions qui sont suggérées par son texte au gouvernement.

Dès lors qu'elle n'a pas entendu d'opposition majeure en lien avec ses propositions, elle rappelle qu'elle est ouverte aux discussions communes avec l'ensemble des partis afin de travailler de manière constructive pour obtenir une réponse rapidement.

Mme la ministre partage le souhait d'avancer et de faire un travail utile pour répondre à la situation urgente. Elle y travaille, notamment au travers la lutte contre le harcèlement, dont l'application *Cyber-help* implique que tous les rouages en amont soient prioritairement rendus efficaces.

De manière plus ponctuelle, elle pourrait solliciter d'augmenter la capacité des appels du 103.

Mme Schyns s'engage à prendre des contacts informels auprès des groupes politiques afin d'évaluer les pistes de réflexion communes.

3 Poursuite de la discussion générale (réunion du 23 février 2021)

Mme Schyns expose que suite aux débats qui se sont tenus tant en commission qu'en plénière et eu égard aux précisions apportées par la ministre, notamment en matière de harcèlement, elle suggère, conjointement avec Mmes Maison et Groppi, certaines modifications au texte initial afin de mieux prendre en compte la santé mentale des élèves, en proposant des actions concrètes, certaines à court terme et ne nécessitant pas de grands bouleversements. Elle précise d'emblée qu'elle n'a pas manqué de les soumettre préalablement à l'ensemble des groupes politiques.

Ainsi, à travers son amendement, elle expose tout d'abord qu'elle a entendu insister sur les enjeux de démocratie scolaire, l'importance pour les jeunes d'avoir des relations sociales, de s'engager et de participer aux décisions.

Elle revient également sur l'existence de la plateforme « Harcèlement à l'école » et des appels à projets « harcèlement » lancés depuis plusieurs années par la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur la nécessité d'amplifier et de généraliser la prévention à l'ensemble des établissements scolaires. Elle rappelle que la ministre a annoncé qu'elle était occupée à travailler sur cela. A ce titre, elle rappelle encore l'existence de « *Cyber-Help* » comme un outil numérique qui peut être mis à la disposition de tous les membres d'une communauté territoriale (une école, un quartier, une commune) au sein de laquelle un dispositif de prévention contre le cyber-harcèlement a été préalablement instauré. Elle sait que l'application en tant que telle n'est pas suffisante et qu'elle doit être mise en œuvre en conjonction avec d'autres outils pour être pleinement efficace. Elle sollicite ainsi du gouvernement de structurer, généraliser et mettre en place un cadre commun de prévention contre le harcèlement dans l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'y inclure l'application *Cyber-Help*.

En lien avec les locaux mis à disposition des jeunes pour travailler dans une ambiance sereine, elle relève le caractère dépassé de la liste des lieux d'étude fournie aux écoles par voie de circulaire. Elle sollicite ainsi du gouvernement de mettre cette liste à jour et de la renvoyer aux écoles.

Concernant la variété d'acteurs de terrain de l'accueil extrascolaire et du secteur de la jeunesse, elle rappelle leur compétence et leur disponibilité et l'intérêt de les associer.

Elle regrette que tous les enseignants n'aient pas connaissance du document « Essentiels et bases diagnostiques pour la rentrée 2020 » alors que le décrochage et la démotivation en lien avec le contenu des cours sont évidemment liés au

bien-être des élèves. Ainsi, elle suggère au gouvernement de renforcer la communication vers les équipes pédagogiques par rapport audit document et de demander aux fédérations de pouvoirs organisateurs de prévoir des outils (éventuellement par discipline) en webinaire par rapport à ce document.

Enfin, elle estime qu'il est nécessaire d'appréhender le jeune dans sa globalité et respecter son développement global. Ainsi, en guise de nouvelle demande, elle sollicite du gouvernement qu'il exige une révision de la composition du GEES en y incluant un(e) pédopsychiatre, un(e) sociologue, un(e) psychologue et toute autre discipline qui permet d'équilibrer l'approche du groupe d'experts et d'intégrer l'ensemble des besoins de la population et des jeunes en particulier.

Elle rappelle qu'il s'agit de demandes auprès du gouvernement et que celui-ci doit se considérer libre de n'en retenir que quelques-unes.

Mme Maison rappelle qu'il existe actuellement un « engourdissement psychique » des jeunes, qui sont près de 40 % à souffrir. Elle note une réelle démotivation et un glissement qui sont particulièrement préoccupants. C'est ainsi qu'elle insiste sur la nécessité d'intégrer à l'équipe du GEES une dimension pédo-psychique.

Ensuite, elle relève l'importance qui doit être donnée aux jeunes de pouvoir se réunir, s'exprimer, de construire et de participer à la construction de « quelque chose d'autre ». Ce point a été soulevé par le DGDE et constitue, selon elle, une mesure peu coûteuse et facile à mettre en œuvre. Ainsi, il faut leur offrir une bulle d'oxygène, et pourquoi pas en collaboration avec les artistes, dans et en dehors de l'école, en s'inspirant de ce qui a été récemment proposé en Flandre, laquelle a autorisé des excursions d'un jour.

Enfin, plus essentiellement encore, elle estime qu'il est fondamental de généraliser la lutte contre le harcèlement. Elle rappelle que biologiquement et chimiquement, un élève harcelé (un élève sur trois) ne peut recevoir des apprentissages scolaires et n'a pas la possibilité de déployer ses compétences. Ne pas être harcelé est dès lors un préambule à l'éducation. *Cyber-help* est effectivement une application qui nécessite des dispositifs en amont, mais elle rappelle que ce n'est pas un dispositif lourd à mettre en place et que cela est surtout peu coûteux.

Elle estime dès lors que ses propositions sont réalistes en ce qu'elles suivent, pour certaines, le travail actuel pris en charge par la ministre et que les autres sont simples, peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre. Enfin, elle rappelle que le sujet ne peut que recevoir l'adhésion de tous.

Mme Chabbert remercie ses collègues pour le dépôt du texte retravaillé sur la base des réponses du gouvernement. Selon le groupe socia-

liste, le gouvernement a effectivement pris la mesure de la détresse psychologique des jeunes et a annoncé ces dernières semaines des mesures importantes. Elle expose qu'une proposition de décret sera d'ailleurs discutée lors de la prochaine commission de ce jeudi car il y a une véritable volonté politique d'aboutir à des solutions concrètes afin de soutenir le bien-être des élèves. Le texte vise à octroyer des moyens aux établissements de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ainsi qu'aux CPMS afin de déployer des pratiques d'accompagnement spécifique, en mettant l'accent sur les activités de soutien éducatif et psychosocial. Elle précise que si cette proposition est adoptée, ce sont 19 millions d'euros qui seront débouqués pour soutenir les jeunes.

En outre, elle rappelle qu'un travail a été effectué par le gouvernement et les acteurs de l'enseignement et de l'extrascolaire afin de renforcer leurs collaborations. Grâce à un protocole, les opérateurs de jeunesse, les maisons de jeunes, les écoles de devoirs ainsi que plusieurs services du secteur de l'aide à la jeunesse, dont les services d'aide en milieu ouvert (AMO) pourront accueillir des jeunes.

Selon elle, le gouvernement a donc pris ses responsabilités. Elle rappelle que son groupe restera toutefois attentif dans les semaines à venir à l'évolution des perspectives offertes aux jeunes. Chaque ouverture doit être exploitée pour leur donner davantage d'air.

Revenant à la proposition de résolution, la députée rappelle que, concernant le harcèlement, la ministre a annoncé qu'une note d'orientation visant à mettre la structuration et à la généralisation d'un cadre commun de prévention pour l'ensemble des écoles serait présentée au gouvernement. La mise en place d'un outil de signalement des messages violents en ligne – que ce soit d'ailleurs *Cyber-help* ou une autre formule – est indispensable mais elle rappelle qu'elle doit être précédée d'une préparation des écoles, des élèves et des familles à sa juste utilisation. Cela n'est dès lors pas si simple à mettre en œuvre et nécessite des moyens. Elle relève qu'il serait encore plus dangereux de mettre en place un outil qui dysfonctionnerait ou qui ne garantirait pas une parfaite maîtrise pour apporter l'aide nécessaire et efficace aux jeunes et qu'en cela, l'opération prend du temps et nécessite de la réflexion.

Etant donné les répercussions budgétaires qu'impliquerait la disposition prévoyant un éducateur supplémentaire, son groupe ne la soutiendrait pas.

Quant à l'opportunité d'un appel à projets, au-delà du fait que sa mise en place prendrait du temps, elle relève que les équipes éducatives ne font que tenir compte de la crise et des difficultés qu'elle engendre auprès des jeunes, tant sur le plan organisationnel que dans son contenu. Il ne lui semble

dès lors pas opportun de lancer un appel à projets spécifique.

En ce qui concerne les espaces d'études, outre la liste d'endroits accessibles qui a été dressée et qu'il faudrait peut-être mettre à jour si des modifications ont été constatées, elle rappelle que les écoles peuvent accueillir les élèves s'ils connaissent des difficultés avec le numérique. Par ailleurs, elle ne peut qu'espérer le retour en présentiel des jeunes le plus rapidement possible.

Par conséquent, étant donné les différentes mesures prises par le gouvernement, les répercussions budgétaires engendrées par certaines demandes ainsi que les réserves qu'elle vient d'exposer, son groupe ne soutiendra pas ce texte.

Mme Groppi remercie ses deux collègues d'avoir entrepris une démarche constructive de travail entre les deux commissions et ainsi d'avoir intégré les remarques modificatives de son groupe.

De manière générale, elle se réjouit de la prise en compte par le gouvernement de la détresse psychologique des jeunes, notamment à travers l'assouplissement des règles en matière d'activités extrascolaires des jeunes. Renforcer les équipes pédagogiques et celles des CPMS est aussi une excellente mesure annoncée.

Elle rappelle cependant que certaines initiatives proposées par la proposition de résolution sont créatives, que certaines sont couteuses mais que d'autres n'ont pas d'impact budgétaire.

Elle indique notamment qu'il est nécessaire de doubler le numéro 103 par un chat afin d'incorporer les outils utilisés par les jeunes. Elle considère que la prévention du harcèlement doit se mettre dans un cadre global, en partenariat avec les acteurs de l'extrascolaire, de la jeunesse et des artistes et ce, dans et en dehors des écoles. L'engagement d'un éducateur est aussi une mesure qu'elle estime pertinente, de même que le retour volontaire des membres du personnel en disponibilité. Elle soutient encore l'appropriation par les enseignants du document « Essentiels et balises diagnostiques pour la rentrée 2020 » ainsi que l'intégration d'un expert de la jeunesse dans le GEES. Enfin, la démocratie scolaire est, selon son groupe, essentielle dès lors que les jeunes ont une réelle envie de s'impliquer activement au niveau scolaire.

Elle précise encore qu'elle entend aller plus loin en ce qui concerne l'extra-scolaire. Elle regrette que la situation dépende trop des réalités de terrain. A titre d'exemple, elle relève que certains éducateurs de maisons des jeunes peuvent parfois venir aider les écoles et qu'il est essentiel d'encourager ces liens entre l'école et l'extrascolaire.

Enfin, elle estime que le renfort des CPMS qui a été annoncé sera apprécié mais elle craint qu'il ne soit pas suffisant et ne couvre pas utilement les besoins de terrain et des demandes. Elle souhaite

notamment augmenter les capacités d'écoute des CPMS ou de permanences psychologiques.

Elle relève qu'il convient également d'encourager les dispositifs de parole au sein des classes, et pourquoi pas à travers des dispositifs d'expression corporelle ou de théâtre, ou encore par le biais de tutorat des élèves.

M. Soiresse Njall expose qu'il est pertinent d'aborder la problématique de la santé mentale dans le cadre de la commission car elle est un élément clé dans l'épanouissement des élèves, mais que, néanmoins, la santé mentale relève d'une certaine transversalité en ce qu'elle concerne également l'accueil extrascolaire, la jeunesse, etc. Il convient dès lors, selon lui, d'aborder la problématique en lien avec les différentes mesures prises par les différents membres du gouvernement.

Quant à l'articulation de la lutte contre le harcèlement, il estime nécessaire d'aboutir à un cadre commun. Pour le groupe Ecolo, l'ouverture au monde artistique doit inévitablement faire partie des priorités. A cet égard, la ministre a annoncé une note d'orientation, qu'il est impatient de découvrir.

En ce qui concerne l'écoute des élèves, il estime ce volet essentiel. Dans certaines écoles, ces espaces d'écoute ne sont pas suffisants et il convient d'y remédier. Il attend dès lors de découvrir ce que le gouvernement apportera de concret.

Au nom du groupe MR, **M. Janssen** se dit convaincu, face aux constats alarmants relatifs aux états émotionnels et mentaux des jeunes, de la nécessité d'intervenir. Par contre, il ne peut se montrer totalement aligné sur la manière dont il convient d'agir. En cela, il indique d'emblée qu'il ne soutiendra pas la proposition reçue.

Il précise que certaines propositions présentées sont très pertinentes et, de surcroît, peu couteuses, notamment celles de rendre le numéro 103 accessible via les réseaux sociaux et d'en augmenter la notoriété ou de rendre l'application *Cyber help* accessible à tous. Il ne doute pas que la ministre en a pris bonne note et va tout mettre en œuvre pour améliorer l'aide d'urgence en ligne, en collaboration avec les services concernés du gouvernement.

D'autres propositions lui semblent cependant couteuses, pas suffisamment approfondies et reposant sur des acteurs différents, ce qui risquerait d'entraîner une action peu coordonnée et pas forcément efficace.

Il rappelle que son groupe présentera, avec les partenaires de la majorité, lors de la prochaine commission, une série de mesures qui reposent tout d'abord sur les acteurs de l'école et les CPMS, qui doivent rester les premiers alliés pour le bien-être des jeunes étant donné leur proximité au quotidien. A cette fin, il sera proposé de libérer 19 millions d'euros du Fonds d'urgence pour la mise en

place d'un soutien éducatif et psychosocial, pour le restant de cette année scolaire, à destination des élèves de l'enseignement obligatoire secondaire ordinaire et spécialisé de forme 3 et 4. Les élèves de la 3^{ème} année à la fin du secondaire sont en effet particulièrement impactés par le manque de relations sociales et de perspectives à cet égard.

De plus, un renforcement des équipes des CPMS est prévu, comme l'avait annoncé la ministre.

Par ailleurs, il relève que le rapport d'évaluation quant aux 17 millions d'euros dédiés à l'engagement de personnel additionnel pour une approche plus individualisée de l'élève est attendu prochainement de la part des DCO et permettra d'affiner la stratégie d'appui du monde scolaire.

Au-delà de la proposition de décret, il déclare que son groupe proposera également d'initier un rapport parlementaire à ce sujet, afin d'avoir une vue suffisamment complète et objective quant à l'amplitude, la nature et les causes de ce mal-être grandissant des jeunes.

Dans ce rapport, il souhaiterait approfondir certaines propositions mises en avant par les différents groupes politiques et proposer des pistes d'actions qui émaneront des recherches, rencontres et auditions. Ces réflexions aideront à réfléchir à plus long terme, au-delà de la gestion immédiate des conséquences du confinement, vu que ces difficultés et ce mal-être sont antérieurs à la crise. Pour rappel, d'après l'OMS, la santé mentale serait, en 2030, la première cause d'invalidité dans le monde.

Face à la gravité de la situation, la volonté de son groupe est donc de réaliser un travail de fond, visant à faire le point sur les différents acteurs de la FWB qui sont en contact avec les jeunes, que ce soit via l'enseignement, les loisirs ou encore la prévention et la santé, de voir quels en sont leurs missions, leurs partenariats et collaborations. Sa volonté est de mettre en place un maillage efficace autour du jeune et d'organiser les partenariats et les collaborations nécessaires entre acteurs de l'éducation, et également entre acteurs qui ont une proximité et un lien avec la jeunesse. Dès lors que la question de la santé mentale dépasse les murs des écoles, des hautes écoles et des universités, il convient de s'assurer que les nombreux et différents intervenants auprès des jeunes puissent ensemble les accompagner, *a fortiori* plus encore quand ils sont en déroute.

Le député est persuadé que cette composante essentielle de la santé requiert aussi des outils d'observation et de veille suffisamment pérennes. Il suggère ainsi de tester la pertinence d'un baromètre de la santé mentale, notamment des jeunes. Au même titre que les « indicateurs de l'enseignement » sont étudiés, il propose d'envisager également les « indicateurs de la santé men-

tales ». Cette question pourra notamment être analysée lors de ce travail de fond.

Mme Schyns ne comprend pas l'attitude des députés qui ont annoncé un vote négatif alors que sa proposition de résolution n'est qu'une demande, et non une contrainte, comme l'est la suggestion d'étudier la faisabilité d'une mise en place pour des éducateurs dans le fondamental.

Sous une autre législature, son groupe a pu soutenir des propositions de groupes politiques à l'époque dans l'opposition. Elle regrette ce vote négatif qu'elle considère comme purement politique et non constructif. Elle rappelle qu'elle a envoyé des demandes de suggestions constructives à ses collègues et qu'aucune réponse concrète ou propositions d'amendement n'y a été apportée. Elle regrette également que les députés de l'opposition n'ont pas pu être associés aux discussions préalables relatives à la proposition de décret qui vient d'être déposée et sera en discussion lors de la prochaine commission.

Elle cite certains exemples qui n'ont pas été rencontrés dans le texte à venir, comme le l'élargissement de la composition du GEES, l'amplification du 103,...

En ce qui concerne le rapport parlementaire proposé par le groupe MR, elle considère que ce travail prendra du temps et vise le long terme et qu'il convient d'analyser dès à présent le problème actuel.

Par rapport à l'enjeu concerné, elle regrette le vote qu'elle considère un vote majorité/opposition sans souhait de travail collectif et collaboratif.

Mme Maison retient que la discussion se poursuivra lors de la prochaine séance de commission. Elle relève que le temps dira si la santé mentale aura reçu la réponse attendue, à l'aune de la santé mentale qui sera améliorée ou pas. Elle regrette qu'il s'agit d'une posture politique et le déplore en ce que la santé mentale ne le mérite pas.

Mme Chabbert comprend la déception des signataires mais précise que son groupe se positionnerait après les débats et réponses du gouvernement, ce qui a été effectivement suivi. Quant à la procédure et l'appel à collaboration de Mme Schyns, elle précise que Mme Gahouchi y a répondu. Elle estime qu'au vu de l'enjeu fondamental, il conviendrait au contraire de se réjouir des mesures qui sont annoncées et seront discutées lors de la prochaine commission. Certaines mesures seront encore proposées ultérieurement si la situation devait encore le requérir.

M. Soiresse Njall précise qu'il s'agit d'une cohérence politique et non d'une posture politique. Il rappelle que chaque groupe a pu exposer ses arguments et qu'il avait été dit d'attendre de voir ce que l'on pouvait faire, eu égard aux discussions à avoir avec la ministre. Il rappelle que de nom-

breuses discussions ont déjà eu lieu en la matière, à différentes reprises.

M. Janssen reconnaît qu'il y a une urgence en matière de santé mentale des jeunes mais estime qu'un sujet de cette importance mérite que l'on y consacre du temps, tous ensemble.

Mme Schyns ne doute pas de la cohérence des positions de chacun, mais regrette la réponse des parlementaires en ce qu'ils entendent se retrancher derrière la ministre alors que la proposition de décret qui sera discutée lors de la prochaine commission ne couvre pas l'ensemble des mesures que la proposition visait. Elle regrette le manque de réaction collective. Elle suggère ainsi d'élargir l'élaboration du rapport parlementaire à l'ensemble des groupes politiques.

Par rapport à la mobilisation possible des membres du personnel en disponibilité, elle annonce qu'elle reviendra avec des propositions de décret.

4 Votes et confiance

Un amendement n°1 a été déposé par Mmes Schyns, Maison et Groppi et il est libellé comme suit :

Les considérants et demandes au Gouvernement sont remplacés par le texte suivant :

« Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Considérant que de nombreuses enquêtes et études observent, tant chez les enfants que chez les adolescents ou jeunes adultes, une amplification de l'anxiété et d'un certain mal-être,

Considérant que les causes de ce phénomène sont multifactorielles et liées à des compétences ressortissant à différents niveaux de pouvoir,

Considérant que la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose cependant de leviers propres, au travers des politiques dont elle a la charge : les écoles, les CPMS, les services d'aide à la Jeunesse, les organisations de jeunesse, les équipes mobiles, etc.,

Considérant l'existence du numéro d'urgence 103 – « Ecoute-enfants » en Fédération Wallonie-Bruxelles,

Considérant que les jeunes interrogés expriment le besoin d'être écoutés et de se sentir moins seuls, d'avoir des relations sociales, de s'engager, de participer aux décisions,

Considérant que la crise sanitaire et les mesures qui en ont résulté ont eu des conséquences sur l'accroissement du cyber-harcèlement dont certains enfants et jeunes sont victimes,

Considérant l'existence de la plateforme «Harcèlement à l'école» et d'appels à projets

« harcèlement » lancés depuis plusieurs années par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Considérant la nécessité d'amplifier et de généraliser la prévention à l'ensemble des établissements scolaires,

Considérant l'existence de « Cyber-Help », outil numérique qui peut être mis à la disposition de tous les membres d'une communauté territoriale (une école, un quartier, une commune) au sein de laquelle un dispositif de prévention contre le cyber-harcèlement a été préalablement instauré,

Considérant l'importance que ces mêmes jeunes donnent au lien avec les agents de la sphère scolaire au sens large : leurs professeurs, éducateurs, copains de classe...

Considérant que tous les élèves et étudiants ne disposent pas d'un endroit adapté au suivi de cours à distance et aux moments de blocus,

Considérant les initiatives locales de mise à disposition de ce type d'espaces, et considérant qu'à travers leur plan de cohésion sociale (PCS), les communes et CPAS sont des partenaires tout indiqués des acteurs scolaires et de la jeunesse,

Considérant qu'il n'est actuellement pas légalement possible pour une commune d'utiliser ces moyens au bénéfice du financement d'activités ayant trait aux matières communautaires suivantes : la politique de la jeunesse et la politique de l'enseignement. Les plans de cohésion sociale permettant en effet aux communes de financer uniquement des initiatives dans les cadres des matières régionales exclusives et transférées en vertu de l'article 138 de la Constitution,

Considérant l'importance pour les enfants et les jeunes de mettre des mots sur leur vécu, de pouvoir le dépasser, d'être sur un chemin de résilience. Que même si des initiatives ponctuelles ont été prises par les ministres de la Culture et de l'Éducation, il est indispensable d'augmenter les espaces de rencontre des enfants et des jeunes, aussi avec la création, l'art et la culture,

Considérant le fait qu'un certain nombre de membres du personnel de l'enseignement sont mis en disponibilité par défaut d'emploi sans être ni réaffectés ni remis au travail,

Considérant le caractère dépassé de la liste des lieux d'étude fournie aux écoles par voie de circulaire,

Considérant la variété d'acteurs de terrain de l'accueil extrascolaire et du secteur de la jeunesse, leur compétence et leur disponibilité,

Considérant que tous les enseignants n'ont pas connaissance du document « Essentiels et balises diagnostiques pour la rentrée 2020 »,

Considérant qu'il faut appréhender le jeune dans sa globalité et respecter son développement

global,

Demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- De doubler le numéro 103 d'une ligne de « chat », moyen davantage utilisé par les adolescents et jeunes adultes et d'en renforcer les équipes si nécessaire. De rendre cette ligne accessible via les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram, canaux de communication très fréquemment utilisés par les 12-25 ans,
- De mener des campagnes d'information répétées sur le numéro 103, et via des médias différents, qui ne doivent pas être mêlées à des campagnes visant d'autres numéros d'urgence pour avoir un message clair, accessible à tous les enfants et aux jeunes, focalisé sur leurs besoins,
- De structurer, généraliser et mettre en place un cadre commun de prévention contre le harcèlement dans l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et d'y inclure l'application Cyber-Help,
- D'étudier, dans le cadre du premier ajustement budgétaire 2021, la possibilité d'élargir le cadre organique des écoles fondamentales afin que les établissements ordinaires et spécialisés puissent disposer d'un équivalent temps plein d'éducateur pour un ratio de 500 élèves,
- De permettre aux pouvoirs organisateurs de mobiliser, sur base volontaire, les membres du personnel de l'enseignement mis en disponibilité et n'ayant pu être ni réaffectés ni remis au travail, dans le cadre d'un soutien éducatif au sein des équipes pédagogiques et sous la responsabilité de la direction des établissements d'enseignement ordinaire et spécialisé,
- D'étudier la faisabilité d'un appel à projets spécifique « conséquences du confinement » dans le cadre de l'A.B. 01.09.40 « Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire, d'activités citoyennes et de lutte contre le harcèlement à l'école » de la D.O. 41, et dans ce cadre d'encourager les projets qui favorisent la participation des enfants

et des jeunes pour recueillir leur point de vue et leurs suggestions sur l'organisation des activités en temps de crise sanitaire,

- D'augmenter les moyens permettant la participation des artistes de toute discipline aux actions mises en place, au sein même de l'école ou dans les lieux de rencontre avec les enfants et les jeunes,
- D'entamer avec les régions une démarche conjointe, à travers un dispositif décentralisé, permettant aux communes de financer via leur plan de cohésion sociale les initiatives de mise en place d'espaces de co-studying,
- De mettre à jour la liste des lieux d'étude et de la renvoyer aux écoles,
- De renforcer la communication vers les équipes pédagogiques par rapport au document "Essentiels et balises diagnostiques pour la rentrée 2020" et de demander aux fédérations de pouvoirs organisateurs de prévoir des outils en webinaire par rapport à ce document,
- D'exiger une révision de la composition du GEES en incluant un ou une pédopsychiatre, un ou une sociologue, un ou une psychologue et toute autre discipline qui permet d'équilibrer l'approche du groupe d'experts et d'intégrer l'ensemble des besoins de la population, et des jeunes en particulier ».

Justification

Après la première partie de la discussion générale, il est apparu utile de modifier les considérants et la demande au Gouvernement.

L'amendement est rejeté par 10 voix contre 3.

L'ensemble de la proposition de résolution est rejeté par 10 voix contre 3.

Confiance est accordée à la Présidente et à la Rapporteuse.

La Rapporteuse,

F. AHALLOUCH

Les Présidents,

L. GAHOUCI

M. DOUETTE